



**Les premiers ministres des provinces et territoires demeurent résolus à assurer la viabilité des soins de santé et demandent au gouvernement fédéral d'agir en partenaire à part entière**

**SASKATOON (Saskatchewan), 11 juillet 2019** – Les premiers ministres des provinces et des territoires sont déterminés à continuer d'offrir aux Canadiens des soins de santé de grande qualité tout en préservant la viabilité des systèmes de santé pour l'avenir. La santé mentale continue également d'être un domaine prioritaire pour toutes les provinces et tous les territoires, puisque tous les Canadiens sont affectés par les enjeux qui y sont liés.

**Viabilité des soins de santé**

Les premiers ministres sont déterminés à améliorer la qualité et la viabilité des systèmes de soins de santé au Canada. Les nouvelles technologies, les avancées thérapeutiques et le vieillissement de la population exercent des pressions constantes sur les budgets dédiés aux soins de santé, malgré les efforts déployés pour améliorer la rentabilité et l'efficacité des dépenses dans ce domaine. Les provinces et les territoires, qui sont responsables de la prestation de soins de santé aux Canadiens, ont conséquemment moins d'argent à investir dans les salles d'opération, les équipements médicaux, pour l'embauche de professionnels de la santé et dans l'aide aux Canadiens pour leur permettre de demeurer chez eux.

Lorsque l'assurance maladie a été instaurée au Canada, le gouvernement fédéral était un partenaire à part entière. Au fil des ans, la proportion de financement du gouvernement fédéral a toutefois diminué considérablement. Le gouvernement fédéral doit redevenir un partenaire à part entière afin que les Canadiens puissent continuer d'avoir accès à des soins de santé de haute qualité, au moment où ils en ont besoin. Diverses analyses financières, y compris des rapports d'experts indépendants tels que le Bureau du directeur parlementaire du budget, démontrent clairement que le gouvernement fédéral possède la capacité financière requise pour accroître sa part du financement des soins de santé et permettre le retour à un partenariat financier plus équitable avec les provinces et les territoires. Comme point de départ, les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral d'accroître son financement du Transfert canadien en matière de santé selon un facteur de progression de 5,2 %, conformément à l'analyse indépendante réalisée par le Conference Board du Canada concernant les pressions financières subies par les provinces et les territoires. Le Conference Board du Canada souligne également que le Transfert canadien en matière de santé ne tient pas compte du vieillissement de la population dans le calcul de ses paiements et que par conséquent, les transferts fédéraux sont insuffisants pour absorber les coûts supplémentaires associés à la population vieillissante au Canada.

Les provinces et les territoires ont mis en place diverses options de prestation de services afin que leurs résidents aient accès rapidement à des services de qualité dans le cadre des systèmes universels de soins de santé au Canada. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de respecter les compétences constitutionnelles des provinces et les responsabilités des territoires en matière de santé afin que les provinces et les territoires disposent de la latitude nécessaire pour faire face aux enjeux émergents, tout en s'assurant que le financement du gouvernement fédéral continue de leur être versé. Les premiers ministres

reconnaissent également que ce financement doit être réparti de manière équitable et transparente entre les provinces et les territoires, en offrant suffisamment de souplesse pour permettre à ces fonds d'être utilisés en fonction des priorités des diverses régions du Canada.

### **Assurance médicaments**

Les premiers ministres ont insisté sur leur volonté d'offrir aux Canadiens la possibilité de se procurer des médicaments à prix abordable. Depuis 2010, les provinces et les territoires ont joué un rôle de premier plan dans les efforts ayant mené à la réduction du prix des médicaments d'ordonnance grâce à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP). En date du 1<sup>er</sup> avril 2019, l'APP avait permis de réaliser des économies annuelles combinées de 2,26 milliards de dollars. À la lumière de cette réussite sans précédent, les premiers ministres pressent le gouvernement fédéral de travailler avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à toute modification aux politiques touchant les produits pharmaceutiques, et ce, afin de poursuivre le travail de qualité amorcé par les provinces et les territoires en vue de réduire les dédoublements et de continuer à construire sur les bases déjà établies.

Toute proposition de régime pancanadien devra être conçue et mise en place en partenariat avec les provinces et les territoires, puisque ceux-ci possèdent l'expérience et l'expertise nécessaires en matière d'assurance médicaments et sont responsables de fournir ces services aux Canadiens. Les premiers ministres ont réitéré que tout régime national d'assurance médicaments devra respecter les principes suivants :

- l'amélioration de l'accès en éliminant les obstacles financiers pour les patients devrait être la priorité;
- le régime devrait reposer sur les meilleures données probantes disponibles concernant les avantages potentiels, les risques, les coûts et la fiabilité des approvisionnements;
- les provinces et les territoires devront conserver la responsabilité de la conception et de la prestation de tout régime d'assurance médicaments public;
- le financement de tout régime d'assurance médicaments fédéral devra être stable, adéquat, souple et à long terme et tenir compte des pressions financières actuelles et futures que subissent les provinces et les territoires.

Au fil des années, les provinces et les territoires ont investi considérablement dans leurs propres régimes d'assurance médicaments, lesquels assurent une couverture et des services de grande qualité à leurs citoyens. Le gouvernement fédéral doit veiller à ce qu'un éventuel régime pancanadien d'assurance médicaments ne pénalise d'aucune façon les gouvernements qui auront investi dans l'amélioration de la couverture de médicaments pour leurs citoyens. Les premiers ministres ont souligné que tout éventuel régime pancanadien d'assurance médicaments exigera, de la part du gouvernement fédéral, qu'il assure un financement qui compensera pleinement les pressions financières croissantes, actuelles et futures, auxquelles font face les provinces et les territoires.

Les premiers ministres ont également réitéré leur soutien au principe du fédéralisme asymétrique et ont rappelé que tout gouvernement qui souhaite conserver le plein contrôle de son régime d'assurance médicaments pourrait, advenant une participation financière du gouvernement fédéral à la mise sur pied d'un régime d'assurance médicaments, s'en retirer sans condition, en plus d'obtenir une pleine compensation financière. Le Québec a déjà fait part de son intention de suivre cette voie et l'ensemble des provinces et des territoires se réserve le droit de faire de même.

## **Santé mentale et dépendances**

Les problèmes de santé mentale et de dépendances touchent tous les Canadiens à un moment ou l'autre de leur vie, que ce soit personnellement ou par le biais de membres de leur famille, d'amis ou de collègues. Des soins appropriés, axés sur le patient et adaptés sur le plan culturel constituent le fondement de la prestation de services en santé mentale ou pour la lutte contre les dépendances, et ce, partout au pays. Les premiers ministres ont discuté de la prestation de services dans le contexte de la continuité des soins, des étapes de prévention, de dépistage, de services communautaires et d'intervention précoce jusqu'aux traitements améliorés de réduction des méfaits pour les citoyens qui en ont besoin, du suivi à plus long terme et de programmes de rétablissement. Tous les aspects du continuum de soins sont essentiels pour contrer les problèmes de santé mentale et les crises liées aux dépendances au Canada. Les premiers ministres exhortent le gouvernement fédéral à travailler davantage à bloquer l'arrivée des drogues illicites dans les ports canadiens et par les services postaux.

Les premiers ministres ont discuté des défis particuliers posés par la prestation de services en santé mentale pour les personnes vivant dans des communautés rurales, agricoles, éloignées ou nordiques. Ils ont souligné la nécessité de résoudre d'abord les problèmes de pénurie de logements et d'itinérance afin d'apporter des solutions durables aux problèmes de santé mentale liés à la consommation de substances, d'assurer plus de stabilité aux personnes touchées et de les aider à surmonter leurs dépendances.

Les problèmes de santé mentale sont souvent étroitement liés à des dépendances ou à un traumatisme. Les premiers ministres demeurent unis dans leur engagement à s'attaquer aux problèmes de santé mentale et de dépendances, y compris les troubles associés à une consommation excessive d'alcool et aux méfaits connexes. Ils entendent entre autres accroître le soutien aux programmes et à la sensibilisation, ainsi que réduire la stigmatisation liée à la recherche d'un traitement. Les méfaits associés aux dépendances, notamment aux opioïdes, à l'alcool et à la méthamphétamine, continuent d'avoir des effets dévastateurs pour les familles et les communautés à travers le Canada. L'épidémie de surdoses d'opioïdes causée par la disponibilité de drogues toxiques sur le marché illicite continue d'avoir des conséquences tragiques. Plus de 3 200 Canadiens ont perdu la vie à la suite d'une surdose d'opioïdes en 2018. De plus, certains faits probants suggèrent que la consommation de méthamphétamine est en hausse partout au Canada, ce qui entraîne une augmentation considérable des répercussions néfastes qui y sont afférentes. L'alcool continue toutefois d'être la substance qui cause le plus grand nombre de décès et d'hospitalisations liés aux dépendances au Canada.

Les provinces et les territoires continuent d'offrir du soutien et d'élaborer des programmes afin de répondre aux défis que posent les problèmes de santé mentale et de dépendances pour les citoyens et leurs communautés. En vue de partager leur expertise, les premiers ministres ont convenu de tenir un symposium provincial-territorial sur la santé mentale et les dépendances, afin de stimuler l'innovation et la collaboration entre les gouvernements, les ministères et les organismes non gouvernementaux.

Les premiers ministres ont en outre insisté sur la nécessité de mettre en place un continuum de soins intégré axé sur la personne et culturellement adapté. Concrètement, la voie à suivre pour les provinces et les territoires consiste à assurer, à l'échelle locale, la prestation de soins axés sur la sensibilisation, l'intervention précoce et le traitement efficace des personnes qui en ont le plus besoin tout en offrant des services de suivi et de réadaptation afin de garantir l'obtention de résultats positifs.

Les premiers répondants soutiennent souvent les Canadiens en situation de crise liée à la santé mentale. Ces professionnels doivent être en mesure d'offrir des réponses sûres et culturellement appropriées, et leur santé mentale doit également être protégée. Les premiers ministres encouragent le gouvernement fédéral à financer des programmes à cette fin à l'intention des membres de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres premiers répondants. Ils s'engagent également à examiner leurs propres programmes destinés aux premiers répondants afin d'assurer que des mesures de soutien appropriées sont disponibles pour ces professionnels.

– 30 –

**Les médias sont priés de s'adresser à :**

**Jim Billington**

Directeur des communications et attaché de presse

Bureau du premier ministre, gouvernement de la Saskatchewan

306 787-0425

[jim.billington@gov.sk.ca](mailto:jim.billington@gov.sk.ca)